UN CHANCELIER DE FRANCE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XI PIERRE DORIOLE

PAR

LUCIE CALISTI

INTRODUCTION SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE LES DÉBUTS

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES.

Pierre Doriole naquit à la Rochelle en 1413, d'une famille de bonne bourgeoisie qui lui laissa quelques biens immobiliers.

CHAPITRE II

LA JEUNESSE.

Après des études de droit, il fut deux fois maire de la Rochelle et se révéla fort actif. Il était aussi avocat du roi en Saintonge. Il épousa Colette Lureau, dont il eut une fille, Marie, femme de Jean Bérard, puis de Guillaume Savary. Jean Doriole, évêque de Montauban, fut peut-être son fils.

DEUXIÈME PARTIE

LE CONSEILLER DU ROI ET LE GÉNÉRAL DES FINANCES

CHAPITRE PREMIER

LES DÉBUTS A LA COUR (1452-1461).

Arrivé à la cour de Charles VII avant le 3 mai 1452, peut-être patronné

par Dammartin, il se rangea en bonne place parmi les conseillers du roi. Charles VII le nomma général des finances le 4 octobre 1452 et maître des comptes le 4 décembre 1459. Pendant cette période, l'activité de Doriole s'étendit au procès de Jacques Cœur, comme au règlement du différend entre Bourbon et Savoie, et aux relations du roi avec le dauphin Louis, avec le duc de Bourgogne et avec le roi d'Angleterre.

CHAPITRE II

PÉRIODE D'INCERTITUDE (1461-1467).

Privé de ses offices à l'avènement de Louis XI, il fut pourtant envoyé en Espagne puis à Tournai. Alors qu'il se rendait en Savoie, il fut arrêté à Moulins, en mars 1465, par le duc de Bourbon. Libéré, il participa, en juin, aux conciliabules d'Aigueperse; le 13 septembre, à Conflans, il prêta serment à Charles de France; il le suivit, comme général des finances, en Normandie, puis en Bretagne, et négocia en son nom avec le cardinal Balue, envoyé de Louis XI, en mars 1466. Le 30 juin 1467, il figurait à nouveau parmi les conseillers du roi.

CHAPITRE III

ASCENSION AU POUVOIR (1467-1472).

Général des finances, il assista aux États généraux de Tours en avril 1468, puis fut envoyé à plusieurs reprises en Bourgogne pendant l'été 1468. En 1469, il participa au procès du cardinal Balue. Il négocia pour le roi avec Charles de France, puis avec le duc de Bretagne; envoyé deux fois en Bourgogne en 1471, puis en 1472, son attitude n'y fut pas très nette. Pourtant, la faveur dont il jouissait auprès de Louis XI était grande; le 5 mai 1471, il devenait premier maître des comptes.

CHAPITRE IV

GÉNÉRAL DES FINANCES; ATTRIBUTIONS ET GAGES.

« Général de France », Doriole s'occupa spécialement de la généralité de Languedoïl, tout en exerçant un certain contrôle sur les autres généraux des finances. En 1468 et 1469, il contrôla les actes du trésorier des guerres et, avec Jean Bourré, assura l'approvisionnement des armées.

Le montant de ses gages fut assez variable; il reçut 750 l. t. en 1452, mais seulement 700 l. t. les années suivantes et 600 l. t. pour l'exercice allant du 1^{er} octobre 1458 au 30 septembre 1459, tandis que les « chevauchées » restaient fixées à 2.190 l. t.; par la suite, 2.000 l. t. lui furent allouées comme conseiller du roi; de nouveau général des finances, ses gages restèrent de 700 l. t. en 1470-1471, et furent augmentés sur la base

de 1.200 l. t., et 2.920 l. t. pour les chevauchées, pendant les derniers mois de sa carrière de général.

TROISIÈME PARTIE LE CHANCELIER

CHAPITRE PREMIER

NOMINATION, PRÉROGATIVES, GAGES.

Nommé chancelier le 26 juin 1472, il prêta serment le 28; premier officier civil du royaume, il représentait le roi; il avait le droit de pourvoir à quelques offices, mais certaines nominations faites par lui furent contestées après sa disgrâce. Ses gages se montaient à 4.000 l. t.; 1.200 écus de pension (1.650 l. t.) et de nombreux profits accessoires s'y ajoutaient. Mais les dépenses de sa charge étaient lourdes.

CHAPITRE II

LA CHANCELLERIE.

Doriole fut secondé par les audienciers Dreux, puis Jean Budé, les rapporteurs Aubert Le Viste, puis Thibaud Baillet. Un office d'huissier fut créé en 1473. Les secrétaires du roi préparaient les expéditions; ils étaient aidés par des clercs de chancellerie et par des clercs personnels de Doriole, tels Aubert de Tournes et Jean de la Croix.

Doriole avait la charge du grand sceau ; le sceau ordonné en l'absence du grand fut tenu, de 1478 à 1480, par Guillaume de Cluny. Il veillait à la conservation des documents et au maintien de l'intégrité des droits de la Couronne.

Malgré l'opposition du collège des secrétaires du roi, le chancelier réussit à faire nommer Jean de la Croix au premier office vacant dans ce corps. Il fit des difficultés pour sceller l'ordonnance de 1482 par laquelle Louis XI confirmait leurs privilèges.

CHAPITRE III

LE CONSEIL.

Les mentions attestant la présence de Doriole au Conseil sont nombreuses. Guillaume de Cluny, puis peut-être François Hallé le présidèrent en son absence. L'influence de Pierre de Beaujeu y fut grande.

A cette époque, le rôle du Conseil fut surtout judiciaire; il empiéta de plus en plus sur les attributions du Parlement, mais celui-ci, soumis à l'arbitraire royal, ne protesta que fort peu.

CHAPITRE IV

LE PARLEMENT.

En tant que chancelier, Doriole fut considéré à certains égards comme un membre du Parlement; il reçut les serments des conseillers et surtout assista aux séances lorsqu'il fallait imposer la volonté du roi. Il fut constamment en rapport avec les gens du Parlement qui s'adressaient à lui pour obtenir le payement de leurs gages, tandis que lui-même leur demandait de hâter certains procès.

CHAPITRE V

LES GRANDS PROCÈS.

Doriole assuma en fait entièrement la charge de diriger le procès du connétable de Saint-Pol, bien qu'il ait été confié dès le début au Parlement. Il le conduisit avec humanité, sans toutefois pouvoir éviter la condamnation exigée par Louis XI.

Le procès du duc de Nemours lui fut confié directement; par souci de légalité, il voulut le renvoyer devant le Parlement; le roi ne s'y décida qu'en janvier 1477, et ce parce qu'il avait besoin des services de son chancelier.

D'une manière analogue, le procès du comte du Perche fut d'abord instruit par le chancelier, puis remis au Parlement; il nous faut signaler seulement une plus grande passivité de Doriole devant les ordres du roi.

CHAPITRE VI

LA JUSTICE CRIMINELLE.

Doriole dirigea aussi nombre de procès politiques de moindre importance. Il s'agit essentiellement des procès contre la maison d'Armagnac, la maison d'Anjou et les officiers du duc de Bretagne. Il constitua le lien entre ces affaires à la fois multiples et connexes.

CHAPITRE VII

L'ANGLETERRE.

Doriole réunit les fonds nécessaires à la conclusion de la trêve de Picquigny. Il n'alla jamais en Angleterre; son rôle consista donc à recevoir les ambassadeurs anglais et à préparer les instruments diplomatiques. Nombre de lettres écrites sous la signature de Louis XI furent composées en fait par lui.

CHAPITRE VIII

LES ÉTATS BOURGUIGNONS.

Après plusieurs trêves, Charles le Téméraire dut conclure, le 13 sep-

tembre 1475, les accords de Soleuvre, complétés à Vervins, les 25 et 26 septembre, après une entrevue des chanceliers. L'année suivante, Doriole dirigea la conférence de Noyon. En 1477, il accompagna Louis XI en Artois et reçut le serment des habitants d'Arras. Il négocia la trêve de Lens-en-Artois, conclue le 18 septembre 1477, et organisa, en 1478, le procès intenté à la mémoire de Charles le Téméraire. Par la suite, son rôle fut plus réduit.

CHAPITRE IX

LES RELATIONS AVEC LES AUTRES PUISSANCES.

Doriole fut envoyé en Bretagne en janvier 1473, puis en octobre 1474; il obtint, le 21 juillet 1477, la conclusion du traité de Lucheux. En 1482, il traitait avec les envoyés bretons à Angers, lorsqu'un brusque rappel du roi mit fin à sa carrière de diplomate.

Il eut peu de rapports avec la Savoie. Il négocia avec le roi René l'achat de Châtel-sur-Moselle en 1480. Il dirigea les négociations avec l'Espagne et le Portugal en 1475 et 1476 et fut employé par le roi au règlement des affaires d'Italie (Milan et Venise surtout).

CHAPITRE X

AFFAIRES DIVERSES.

Doriole eut peu de rapports avec les gens des finances.

Il reçut l'hommage-lige de la principauté d'Orange, cédé au roi par Guillaume de Chalon en payement de sa rançon; il participa aux négociations qui précédèrent l'échange du Boulonnais et du Lauraguais et la cession du pariage de la justice de Besançon.

Il présida avec Pierre de Beaujeu l'assemblée du Clergé à Orléans en septembre-octobre 1478, puis l'assemblée du Parlement à Saint-Mathurin-de-Larchant en mai 1479. Lors du différend entre Louis XI et l'archevêque de Tours Hélie de Bourdeilles en 1482, son intervention réduisit l'affaire aux proportions d'un simple incident.

QUATRIÈME PARTIE LA FIN DE LA CARRIÈRE

CHAPITRE PREMIER

LA DESTITUTION.

Le 12 mai 1483, Louis XI donna l'office de chancelier à Guillaume de Rochefort; les motifs de la disgrâce qui frappa Doriole sont inconnus;

BIBLIOTHE QUE

le roi lui accorda néanmoins une pension équivalente à ses gages de chancelier.

CHAPITRE II

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMPTES.

Nommé le 22 septembre 1483, il remplit sa charge dès janvier 1484, aux États généraux de Tours, mais ne fut reçu officiellement à la Chambre des comptes que le 4 mai 1484. Membre du conseil de régence, il se signala par son assiduité et son activité.

CHAPITRE III

L'HOMME; FAMILLE, BIENS, CULTURE.

Devenu veuf, il épousa en secondes noces en 1470 Charlotte de Bar, dont il eut une fille, Jeanne, mariée, par contrat du 4 avril 1485, à Joachim Girard, seigneur de Bazoges. Sa femme lui apporta la seigneurie de l'Île-Savary et une participation importante à la Compagnie des galées. Le roi lui donna en 1477 la seigneurie de Nuits; enfin, il racheta à Tours la propriété de Guillaume Jouvenel des Ursins.

C'était un homme cultivé; la langue et le style des documents qu'il rédigea sont simples. Il conçut le projet d'écrire un livre « des nobles

hommes malheureux ».

Il mourut à Paris, le 14 septembre 1485. Quelques difficultés s'élevèrent entre ses héritiers.

CONCLUSION

APPENDICE I : ITINÉRAIRE

APPENDICE II: DOSSIER D'AFFAIRES

Documents portant la marque de Doriole; registre; inventaire des papiers trouvés après son décès.

PIÈCES JUSTIFICATIVES
TABLE ALPHABÉTIQUE
TABLE DES MATIÈRES